

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
11653

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME SABINE BERNASCONI /
M. BRUNO GENZANA**

OBJET : Partenariat culturel - Subventions aux associations - Soutien à la langue et aux traditions provençales - 6ème répartition de fonctionnement - 3e répartition d'équipement - Année 2017

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la Culture et Monsieur le Délégué à la langue et traditions provençales, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La délégation de la langue et traditions provençales permet d'assurer une meilleure lisibilité de la politique départementale dans le cadre de son soutien à la langue et traditions provençales mais aussi de renforcer ses actions et de mieux promouvoir l'importance d'un engagement dans ce domaine. L'Institution départementale a ainsi acté la poursuite du soutien actif à l'ensemble des partenaires culturels dans ce domaine spécifique à la création artistique et culturelle, et à la diffusion des œuvres auprès des différents publics.

Il est ainsi proposé dans le cadre de l'enveloppe consacrée aux subventions de fonctionnement et d'équipement au titre de la langue et traditions provençales en direction des associations la répartition suivante :

- une 6ème répartition de fonctionnement dont le détail figure dans la liste jointe en annexe
- une 3^{ème} répartition d'équipement dont le détail figure dans la liste jointe en annexe

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL